



Réunion conjointe intersession des Comités du CTF et du SCF
Washington D.C. (réunion virtuelle)
Mardi 23 mars 2021

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR L'ACCÉLÉRATION
DE LA SORTIE DU CHARBON (RÉSUMÉ)**



FONDS D'INVESTISSEMENT
CLIMATIQUES
1818 H Street NW
Washington, D.C. 20433 États-
Unis
T : +1 (202) 458-1801
climateinvestmentfunds.org

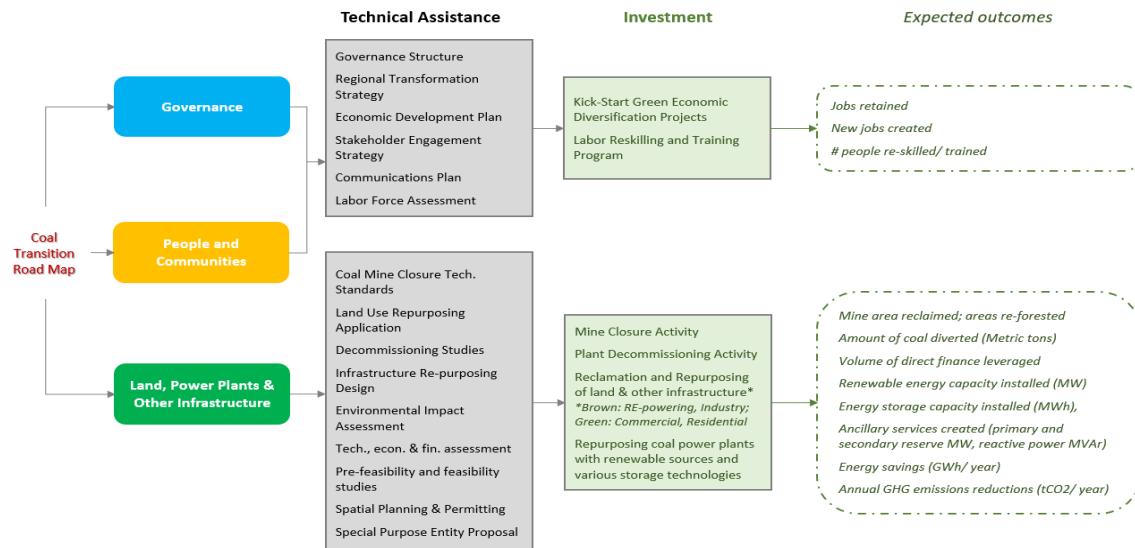
Réunion conjointe CTF-SCF/TFC.23/6/Rev.2
22 mars 2021

DÉCISION PROPOSÉE

1. Malgré les initiatives ayant récemment soutenu la transformation du secteur énergétique, les émissions de dioxyde de carbone liées à l'énergie n'ont cessé d'augmenter au cours des cinq dernières années.
2. En 2017, la production mondiale de charbon a augmenté de 1 % pour atteindre 7585 Mt, soit 27 % de la consommation totale d'énergie et 38 % de la production d'électricité. Malgré l'élimination progressive du charbon, le processus est lent du fait : a) de l'existence d'un important stock de centrales au charbon et de mines associées (« actifs charbonniers ») à mettre hors service ; b) de leur remplacement partiel par de nouveaux actifs charbonniers, souvent dans la même région ou sur des sites existants ; et c) du faible nombre de possibilités de redéploiement de la main-d'œuvre des centrales au charbon et électriques existantes. Bien que la pandémie actuelle ait rendu de nombreuses centrales au charbon non rentables et ait entraîné la fermeture d'un nombre croissant d'entre elles, les émissions des centrales existantes peuvent entraver les efforts déployés par les pays pour répondre à leurs priorités climatiques nationales.
3. La baisse des coûts de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne et (de plus en plus) des accumulateurs et autres technologies de stockage énergétique offre aux pays l'occasion de réévaluer les nouveaux actifs charbonniers en cours de construction, de convertir les actifs existants qui ont encore une durée de vie considérable, ou de mettre hors service les actifs en fin de vie. Il convient de noter que les énergies renouvelables, ainsi que le gaz naturel et l'hydroélectricité, réduisent la viabilité commerciale du charbon, en particulier dans le cas d'exploitations anciennes et inefficaces.
4. D'importants défis sociaux, économiques et politiques doivent également être relevés. Les régions charbonnières sont généralement mono-industrielles et la transition énergétique peut nécessiter une réorientation de leur structure économique. L'élaboration de stratégies de transition régionale axées sur la demande nationale est essentielle pour identifier de nouvelles possibilités d'emploi pour la main-d'œuvre actuelle et future d'une région charbonnière. Parallèlement à ces efforts nationaux, il convient de renforcer les institutions locales et régionales pour gérer la transition, notamment la capacité à mettre en œuvre de vastes programmes de protection sociale, d'éducation et d'innovation économique.
5. La mise en œuvre de projets de démarrage peut fortement inciter les communautés et les pouvoirs publics à collaborer à la transition du secteur charbonnier dans le domaine de l'électricité. Cependant, de nombreuses régions ne disposent pas des fonds nécessaires pour faire passer ces projets de la phase conceptuelle à la phase bancable, ce qui les empêche de démontrer de réels progrès en matière de transition.
6. Les banques multilatérales de développement (BMD) ont un rôle essentiel à jouer pour aider les pays à atteindre leurs cibles nationales liées au climat, en garantissant à tous un accès à l'énergie abordable, fiable et durable. Un programme d'investissement spécifique, reposant sur l'expérience acquise en matière de soutien aux régions charbonnières opérant une transition énergétique pourrait aider les pays et les régions concernées à réussir les transitions énergétiques et socioéconomiques qu'ils se sont fixées. L'objectif principal du programme d'investissement sur l'accélération de la sortie du charbon (*Accelerating Coal Transition, ACT*) serait de combler les déficits de financement afin d'assurer la bonne mise en œuvre des stratégies nationales de sortie du charbon et des projets de démarrage associés ; de susciter un soutien local en vue du réexamen de l'aménagement de nouvelles centrales au charbon et d'accélérer la

mise hors service des actifs charbonniers existants ainsi que le développement de nouvelles activités économiques utilisant d'autres sources d'énergie.

7. Ce programme aurait pour mission de soutenir certains des principaux pays en développement consommateurs et producteurs de charbon, notamment ceux où le charbon thermique est un élément dominant du panier énergétique. Lors la phase de mise en œuvre du programme, le processus de sélection des pays (dont le nombre dépendrait des ressources disponibles) serait entrepris en consultation avec les BMD. Les critères utilisés pourraient inclure :
 - CDN ou autre instrument de politique définissant les objectifs nationaux en matière de sortie du charbon
 - Impact maximal en matière de réduction potentielle des émissions et d'avantages connexes tels que la pollution de l'air
 - Effet de démonstration tant dans sa région que dans le reste du monde
 - Engagement politique et préparation du pays à la mise en œuvre
 - Diversité régionale
8. Enfin, la sélection des pays et des activités sous-jacentes dépendrait également de l'état de préparation, de la faisabilité, du potentiel de mobilisation de financements privés, des évaluations de l'engagement au niveau du pays, des considérations de genre, etc.
9. Selon le ou les sites sélectionnés, le programme cherchera à mettre en œuvre la feuille de route sur la sortie du charbon, élaborée par le pays hôte, et financera les activités pertinentes autour des axes suivants : *i) gouvernance ; ii) populations et communautés ; et iii) terres, centrales électriques et autres infrastructures* (voir figure ci-dessous).



Activités susceptibles d'être soutenues par le programme d'investissement ACT

10. Le programme serait principalement axé sur les activités d'investissement en aval financées par des financements concessionnels des CIF, ainsi que par les ressources propres des BMD et d'autres

financements privés ou publics. Les activités en amont nécessaires à la mise en œuvre des activités d'investissement en aval, telles que l'élaboration de feuilles de route, les études de préfaisabilité et de faisabilité, ainsi que d'autres formes d'assistance technique, peuvent être soutenues par les BMD dans le cadre de leurs initiatives (telles que les CDN, la stratégie à long terme et le soutien à la réduction de l'intensité de carbone de la BERD, ainsi que le Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique [ESMAP] de la Banque mondiale). Lorsque ces ressources ne sont pas disponibles, ACT-IP pourrait financer ces activités, à la demande des BMD, afin de faciliter la mise en œuvre des activités en aval.

11. Le programme visera à soutenir les services publics ainsi que les opérateurs du secteur privé, les promoteurs du cadre bâti et les prestataires de services financiers en leur fournissant les outils nécessaires à la transition. Conformément au principe concernant l'effet de levier des fonds publics, la priorité sera de mobiliser la participation du secteur privé et les sources de financement associées. Le financement concessionnel des CIF peut être utilisé pour atténuer et répartir les risques, tant réels que perçus, et garantir ainsi une utilisation plus efficace des ressources publiques limitées. Le programme s'efforcera d'offrir la souplesse nécessaire et d'appliquer des idées innovantes telles que les financements basés sur les résultats, le capital-risque pour les technologies naissantes, entre autres, afin de faciliter la participation du secteur privé.